

505LM67/12

353

(1945-46)

853

V. D. 353 : Aménagement de la Vallée
d'Ossau.

A

D. 354 : Evacuation de l'énergie des
usines de la vallée d'Ossau

Aménagement d'une usine hydro-électrique à la
prise d'eau du lac d'Artouste

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	17.11.45
Lettre S.N.C.F. au M.P.I.	17.11.45
Dépêche du MTP à SNCF	2. 5.46

V. D. 353 : Adduction des eaux du lac
de Migouelou dans le lac d'Artouste

Aménagement d'une usine hydro-électrique à la prise d'eau
du lac d'Artouste.

853.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
& DES TRANSPORTS

Direction Générale des Chemins de fer
& des Transports

Paris, le 2 mai 1946

Service du Contrôle Technique

- C O P I E -

3ème Bureau I.F.

ELEC. 184-61

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
& DES TRANSPORTS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administra-
tion de la S.N.C.F.

Objet : Région Sud-Ouest - Aménagement d'une usine
hydro-électrique à la prise d'eau du lac
d'Artouste.

(+) Copie de cette
lettre a été dis-
tribuée le 1/12/45

Référence : Votre lettre D. 3381/17 du 17 novembre
1945 (+)

Par lettre citée en référence, vous m'avez présenté un
projet d'aménagement d'une usine hydro-électrique à la prise
d'eau du lac d'Artouste.

Cet aménagement compléterait celui des usines d'Artouste,
de Miégebat et du Hourat dans la vallée d'Ossau et assurerait,
pour une puissance installée de 2.000 kw, une production annuel-
le de 2.400.000 kwh.

Les dispositions envisagées sont détaillées à la note
justificative et sur les plans joints au dossier.

La dépense d'ensemble, évaluée à 9.900.000 fr, serait
imputée au compte d'établissement.

Après examen par mes Services Techniques, j'approuve le
projet présenté dont le montant, en principal, évalué aux prix
de septembre 1945 à 9.900.000 fr, est imputable sur les crédits
d'engagement ouverts au budget d'établissement de 1946 de la
Société Nationale des Chemins de fer (programme ordinaire).

Cette approbation est donnée sous les réserves et con-
ditions suivantes :

1°) L'imputation des dépenses, effectuée conformément
à la circulaire du 20 mai 1902 et à l'avenant du 4 mars 1942,
article 1er, paragraphe h, sera la suivante :

.....

Compte de premier établissement

Débit - Dépense de travaux complémentaires proprement dits, évaluée en principal à 9.900.000 fr

2°) La dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. (programme ordinaire) et approuvés pour l'exercice correspondant;

3°) Le budget d'établissement de la S.N.C.F. sera remanié de manière à assurer la dotation nécessaire au projet;

4°) La S.N.C.F. devra présenter à M. le Ministre de la Production Industrielle une demande d'avenant à la concession hydraulique des quatre usines de la vallée d'Ossau, actuellement en instance.

J'adresse copie de la présente décision à M. le Ministre de la Production Industrielle (Direction du Gaz et de l'Electricité) et à M. l'Ingénieur en Chef du Service des Forces hydrauliques du Sud-Ouest à Toulouse.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le Directeur Général des Chemins de fer
& des Transports,

Signé : DORGES

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du
Conseil d'Administration

Paris, le 17 novembre 1945

3381-17

C O P I E

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer, en double exemplaire, un projet relatif à l'aménagement d'une usine hydroélectrique à la prise d'eau du lac d'Artouste.

Je vous demande d'approuver ce projet et de l'inscrire au répertoire des travaux d'usines et de lignes.

Le dossier réglementaire, en vue de l'approbation du projet financier, est adressé d'autre part au Ministère des Travaux Publics, Direction des chemins de fer et des transports.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé: FOURNIER

Monsieur le Ministre de la Production Industrielle, Direction de l'Electricité, 30 Avenue Maréchal - PARIS -

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
-----Le Président du
Conseil d'Administration
-----C O P I E

D 3381/17

Paris, le 17 novembre 1945

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en double exemplaire, un projet relatif à l'aménagement d'une usine hydro-électrique à la prise d'eau du lac d'ARTOUSTE.

Ce projet pour la réalisation duquel la dépense globale est estimée à 9.900.000 fr a été inscrit au programme ordinaire des Travaux complémentaires.

J'adresse un exemplaire de ce projet à M. le Ministre de la Production Industrielle (Direction de l'Electricité).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du
Conseil d'Administration,
signé : FOURNIER

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des
Transports - Direction Générale des Chemins de
fer et des Transports - 244, Bld St-Germain-PARIS